

ARRETE PORTANT PROCLAMATION DE L'ELECTION DE LA REPRESENTANTE DES PERSONNELS AUX CONSEIL DE L'IPEAT

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L714-1 et L719-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles D719-1 à D719-40, à l'exception des articles D719-17, D719-28, D719-30 à D719-36-1, sauf la dernière phrase de l'article D719-36 et compte tenu la réserve introduite au 1er alinéa de l'article D719-22 par le I de l'article 6 du décret du 26 mai 2011 cité infra ;
Vu le décret du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, à l'exception du III de l'article 2, du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;
Vu les statuts de l'université en vigueur ;
Vu les statuts de l'IPEAT ;
Vu l'arrêté électoral du 3 octobre 2024 portant renouvellement partiel des représentants des personnels au conseil de l'IPEAT ;
Vu l'arrêté portant composition des bureaux de vote électronique et du bureau de vote centralisateur en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la délibération 62 du conseil d'administration en date du 8 décembre 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 février 2023 portant élection d'Emmanuelle Garnier à la présidence de l'Université Toulouse II ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 25 septembre 2024.

ARTICLE 1

Par le présent arrêté et le feuillet annexé, est proclamé le résultat du scrutin des 26, 27 et 28 novembre 2024.

ARTICLE 2

Le présent arrêté et son annexe est transmis à la rectrice de la région académique, chancelière des universités. Il est communiqué au président de la commission de contrôle des opérations électorales.

ARTICLE 3

L'arrêté et son annexe sont affichés sur le site internet de l'université et sur l'espace numérique de travail.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 novembre 2024

Emmanuelle GARNIER



Les procès-verbaux sont consultables sur demande auprès du pôle Affaires Institutionnelles

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES COMPOSANTES PEDAGOGIQUES ET RENOUVELLEMENT TOTAL DES COMITES SCIENTIFIQUES QUALIFIES ET DU CONSEIL DOCUMENTAIRE**INSTITUT PLURIDISCIPLINAIRE POUR LES ETUDES SUR LES AMERIQUES A TOULOUSE (IPEAT) - COLLEGE B**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	16
Nombre d'émargements	8
Nombre d'enveloppes de vote	8
Taux de participation	50,00%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	7

	Nbr de suffrages		Résultat
EMMANUELLE PEREZ TISSERANT	7	100,00%	ELUE

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/11/2024 à 09h00 au 28/11/2024 à 16h30.

